

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Lilia MZALI
lilia.mzali@charente-maritime.gouv.fr
Tél 05 16 49 62 51 – Fax : 05 16 49 64 00

La Rochelle,

Date : 06 Août 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Secrétaire Général introduit la réunion en précisant qu'une nouvelle cellule de vigilance sera programmée la semaine prochaine.

Il est proposé d'aborder successivement l'état des captages AEP, du fleuve Charente, les éléments météo puis l'état des restrictions et des indicateurs pour l'irrigation et les mares de tonne de chasse, avant d'ouvrir le débat.

Présentations (disponibles en ligne sur le site de la préfecture):

Frédéric Le Rallier, ARS, présente la situation des captages d'eau potable. Les pluies enregistrées du 25 au 27 juillet ont permis d'infléchir légèrement les chutes piézométriques observées et de faire remonter temporairement le débit de la Charente. Les consommations ne sont pas aussi importantes sur les réseaux d'eau potable qu'autour du 20 juillet. Toutefois, la dynamique est repartie à la baisse et il convient d'anticiper les grandes marées de la mi-août et de la fin août. L'ARS propose de maintenir les économies sur le Curé et sur l'Arnoult. Sur la Charente, nous sommes en situation d'attente par rapport à la marée à venir.

Romain Ozog, EPTB, indique que les barrages sont remplis à 61 %. Il présente le scénario des lâchures jusqu'à fin octobre pour maintenir les débits sur la Charente. A ce jour les lâchers sont à hauteur de 3,7m³/s. Une réunion, cet après midi, doit permettre de faire des propositions sur l'évolution des lâchers. Le débit devrait être diminué à partir de Lavaud. Des travaux doivent être conduits sur Mas Chabam, qui doit être vide pour le mois d'octobre.

Lilia Mzali, DDTM présente les prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir de pluies significatives sur la semaine à venir. Les indicateurs de gestion sont présentés sur chaque bassin. L'ensemble des indicateurs est de retour à la baisse, après le ralentissement observé la semaine dernière. Le seuil d'alerte a été franchi sur l'Antenne, le débit de la Charente chute de façon importante en passant de 14,5 à 12,7m³/s en 2 jours. Il est également fait un retour sur l'observation des assecs relevés par le SYMBA, sur l'Antenne, avec un taux d'assec porté à 30 % du réseau hydrographique et une situation qui se dégrade très vite au regard des nombreuses ruptures d'écoulement.

Stéphane Lemaître, DDTM, présente l'état des lieux en matière de remplissage des mares de tonne de chasse. Conformément à l'arrêté cadre, les règles de gestion changent au 11 août. Le remplissage devient possible sur certains bassins. Ainsi, conformément à l'arrêté cadre, le remplissage reste interdit sur le Curé. Sur les marais de Rochefort, les niveaux sont juste tenus

alors que l'on sort d'une période de remplissage grâce à la prise d'eau de Biard (aujourd'hui refermée). Un remplissage des mares de tonne mettrait en difficulté le réseau des marais, au regard du débit d'alimentation restreint, de la faible pluviométrie annoncée et de l'absence de réalimentation. Il est proposé de reconduire l'interdiction de remplissage. Au regard de l'état des milieux, il est également proposé d'interdire le remplissage sur le bassin marais de bord de Gironde nord car les réseaux seraient à sec avec un remplissage. Sur les bassins Dronne et marais de bord de Gironde sud, le remplissage est possible ; il est limité sur les bassins fleuve Charente, Antenne, Mignon, Seudre, Seugne, Boutonne, Lary Palais.

Résumé des échanges et des positions :

Christophe Chastaing, UNIMA, apporte un éclairage sur la situation des réseaux des marais de Rochefort. Au vu de la chute du débit de la Charente, les prélèvements vont être réduits dans le canal de l'UNIMA. Après une vérification des indicateurs dans les marais, il est précisé que les niveaux sont tenus, sauf sur une échelle sur le secteur de Marennes. Ce dernier niveau est jugé techniquement non pertinent car il oblige à envoyer un volume important dans ce secteur, au détriment d'un équilibre sur l'ensemble du réseau. Il est rappelé que si les indicateurs ont été bien calés dans les marais nord au regard de l'historique disponible, ce n'est pas le cas sur les marais sud. Les niveaux devaient être confortés ou revus, dans le cadre du CTMA en cours. Pour l'instant la démarche n'est pas finalisée. En conclusion, sur les marais, il n'y a pas de marge disponible, les niveaux sont tout juste tenus.

Charlotte Rhone, CRC mentionne une « chasse d'eau » prévue sur le canal Charente Seudre et s'inquiète de l'impact sur les niveaux dans les marais. La DDTM que les vannes des marais seront fermées.

Christophe Manson, DDTM précise que les niveaux et indicateurs sont surveillés de façon quotidienne. Si un indicateur franchissait le seuil de coupure, un arrêté serait pris avec application au lendemain, conformément à l'arrêté cadre, sans attendre que la cellule de crise se réunisse à nouveau.

Didier Roblin, ASAHRA, précise que sur les marais de Rochefort, il conviendrait d'avoir une gestion et un gestionnaire unique entre les marais nord et sud. Si un indicateur dans les marais sud passe sous le seuil, l'arrêté cadre prévoit une interdiction d'irrigation pour tous les marais ; on peut donc pénaliser tous les irrigants pour un problème de gestion ponctuel.

J. Louis. Demarcq et Patrick Picaud, SOS Rivière/NE17, interrogent l'AFB sur le suivi des milieux. Il est constaté, notamment sur la Boutonne et l'Antenne, que la situation devient préoccupante pour les milieux. Les usages irrigation devraient être fortement limités et il est étonnant de permettre un prélèvement pour un usage loisir comme la chasse.

Mickaël Fleury, AFB précise qu'il n'y a pas eu de nouveau suivi milieu depuis la dernière fois. Toutefois l'ensemble du réseau continue à se dégrader.

Pierre Audonnet, FDAAPPMA, apporte au débat des indicateurs de l'état des milieux au regard du suivi des assecs réalisés. Il précise que certains secteurs sont plus dégradés qu'à l'habitude et notamment qu'en fin d'étiage 2018 où l'on observait déjà un fort niveau de dégradation. Ainsi à titre d'exemple, 70 % de la Trézence est en assec et la Maine présente 16 % d'assec, ce qui est inhabituel.

Eric Lentier, CDA de la Rochelle, indique qu'il n'y a pas eu d'arrêt de production lors de l'épisode des grandes marées de ce WE. La turbidité est montée jusqu'à 110NTU, soit une valeur compatible avec la production. Le pic de turbidité a été atteint le 2/08, soit un peu avant les plus grands coefficients. Si le débit du fleuve continue à baisser, on risque d'avoir des turbidités plus importantes lors de la grande marée du 15/08, qui est pourtant plus faible que celle du WE passé, avec un risque d'arrêt de production (à bien différencier de la distribution). Les marées plus importantes de fin août sont également à anticiper.

Eric Perrin, ville de la Rochelle, rappelle la situation inquiétante sur les captages AEP du Curé, sur lesquels les chutes piézométriques se poursuivent, en avance par rapport à la normale. Avec un débit sur le fleuve Charente qui chute et un risque de défaillance, les secours sont limités.

Christophe Manson, DDTM, propose les mesures de restriction. Il s'agit de conserver le niveau actuel pour les restrictions sur l'irrigation, l'Antenne passant toutefois en alerte, conformément à l'arrêté cadre. Il est précisé que des mesures sont maintenues, alors que les indicateurs sur l'Arnoult et la Boutonne sont au-dessus des seuils d'alerte.

En ce qui concerne les mares de tonne, il est proposé de reconduire l'interdiction de remplissage après le 11 août, non seulement sur les bassins Curé, marais de Rochefort et marais bord de Gironde nord, mais également sur les bassins fleuve Charente, Seudre, Seugne, Boutonne, Mignon, Antenne et Lary Palais, à titre de mesures exceptionnelles. Seules les mares de tonne sur les bassins marais bord de Gironde sud et Dronne peuvent être remplies.

J. Louis Demarcq, SOS rivière, déplore que l'on conserve le même niveau de restriction alors que les milieux se dégradent. Il demande à ce que les mesures soient plus restrictives sur l'irrigation.

M. Picaud, NE17 déplore que les surfaces en maïs semées ne prennent pas en compte la capacité des milieux à fournir la ressource nécessaire. Il indique également qu'il est pratiqué une irrigation diurne et nocturne par l'ASAI des Roches, au détriment du respect de l'arrêté de restriction en vigueur. Il appelle à ce que des contrôles soient effectués sur ce secteur.

Brice Besson, CA 17, précise que la profession agricole propose, depuis le début de la mise en place des cellules de vigilance, des mesures allant au-delà des arrêtés cadre en vigueur.

Eric Lentier, CDA LR, demande à l'EPTB s'il y a une visibilité sur les débits à Beillant. Il rappelle qu'il conviendrait de maintenir le débit du fleuve, à minima à 13m³/s, pour limiter les difficultés sur l'AEP.

Romain Ozog, EPTB, précise qu'il y a des doutes sur le calage du modèle actuel qui semble pessimiste, en indiquant une coupure dans les prochains jours. Les lâchers des barrages seront adaptés de façon à couvrir la période de marées du 15/08.

Eric Perrin, ville de la Rochelle, constate que chaque semaine cela « dégringole ». Comme évoqué lors de la dernière cellule de vigilance, les priorités de la loi sur l'eau ne sont pas respectées. On ne prend pas des mesures suffisantes pour l'irrigation, au regard de la situation sur l'AEP et l'état de dégradation des milieux.

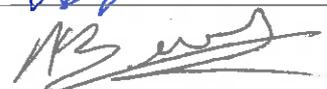
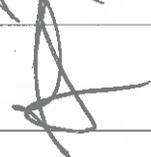
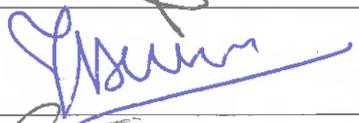
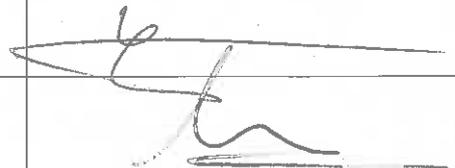
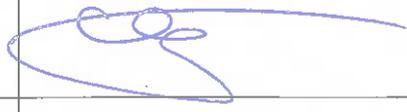
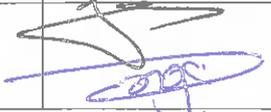
M. Portheret, Secrétaire Général de la préfecture, rappelle que l'État prend ses décisions en considérant un équilibre qu'il considère comme juste. Les mesures seront prises conformément aux propositions énoncées par la DDTM ; il propose qu'une nouvelle cellule de vigilance se tienne en début de semaine prochaine.

Le Secrétaire Général ,



Pierre-Emmanuel PORTHERET

Cellule de vigilance du 6 août 2019

| Nom - Prénom | Structure | Signature |
|---------------------------|---|---|
| | Préfecture | |
| MINOT Amis | Eau 17 |  |
| LEPINE Jacques | Eau 17 |  |
| du peuty | EPDP |  |
| BRUNET Roman | Préfecture Direct ^r des sécurités |  |
| BERTOT Stimathé | CA 17 |  |
| PERRIN Eric | Ville La Rochelle |  |
| LENTIER Eric | CdA La Rochelle |  |
| DEWARDES Jouis | Sosviviens |  |
| Patiel Piecual | NE 17 |  |
| Christophe Chastaign | UNITHA |  |
| Robin Didier | USA HARA |  |
| Christophe BRANTON | DD 17 |  |
| Fridéric Le Gallier | ARS - NA DD 17 |  |
| PINCHON Sophie | ARS. NA DD 17 |  |
| PIERY Jerome | FDC 17 |  |
| Ozge Thierry | FDC 17 |  |
| Rhone Charlotte | CR C 17 |  |
| OZEG Roman | EPIS Charles |  |
| BESSON Bruce | Chambre agriculture 17 |  |

AGAT

FLEURY

LECAITRE

AUDONNET

Alexandre

Michaël

Stéphane

Pierre

Aquariol 17

A FB Sd 17

DDF M 17

FDAAPPMA 17

